



Mairie de LARNAT
09310

PROCÈS VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
en Session Ordinaire (Salle du Conseil)

Séance du vendredi 07 juin 2024

Le sept juin deux mille vingt-quatre à 17h00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 03.06.2024, s'est réunie sous la présidence de M. le Maire : M. Monsieur Claude GOUZY.

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- En exercice : 6- Présents : 6- Votants : 6- Procuration(s) :- Absent(s) excusé(s) :- Absent(s) :	<p><u>Présents :</u></p> <p>Madame Céline BERGERON, Madame Colette CROS, Monsieur Philippe GONDAL, Monsieur Claude GOUZY, Madame Nathalie GOUZY, Monsieur Michel MATHE.</p> <p><u>Représenté(e) :</u> -</p> <p><u>Absents et excusés :</u> néant</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Madame Nathalie GOUZY.</p>
--	--

Début de séance : 17h00
Fin de séance : 19h00

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22.03.24.

Désignation du Secrétaire de séance.

Délibérations :

- Emprise de terrain pour l'implantation de l'antenne TDF (Parcelle Z 250).
- Questions diverses

M. le Maire prend la présidence de la réunion du conseil, remercie les membres pour leur présence et procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

- **Approbation du procès-verbal du Conseil précédent en date du 22.03.2024**

M. le Maire rappelle que le procès-verbal de la Séance du 22.03.2024 a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, M. le Maire soumet alors le compte-rendu à l'approbation de l'Assemblée, qui l'**adopte** à l'unanimité.

- **Désignation du Secrétaire de Séance**

M. le Maire expose que conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire de séance désigné est Mme Nathalie GOUZY.

Délibération : DE 2024_014

EMPRISE DU TERRAIN POUR L'IMPLANTATION DE L'ANTENNE TDF (PARCELLE Z 250).

M. le Maire expose que suite aux mesures officielles concernant la qualité du réseau mobile sur notre territoire, la commune de Larnat a été inscrite par l'Etat sur la liste des sites prioritaires à équiper afin d'améliorer la couverture de télécommunications mobiles.

Vu l'accord de principe signé le 18.01.223 dans lequel la commune reconnaît être en pourparlers avec la société TDF aux fins de permettre l'installation d'un relais radioélectrique de télécommunication sur la parcelle cadastrée section Z N° 250,

Considérant que l'emprise du terrain mis à disposition serait d'une surface d'environ 100 m² afin d'accueillir les infrastructures nécessaires dont un pylône,

Considérant que la convention d'occupation prévoit une redevance annuelle d'un montant de mille cinq cent euros (1 500 €),

Monsieur le Maire propose au conseil de délibérer sur les articles suivants :

Article 1 : le projet bail relatif à l'implantation d'une antenne-relais sur la parcelle cadastrée section Z N° 0250 ;

Article 2 : autorisation de M. le Maire à signer un bail avec la société TDF, dont le texte est joint à la délibération.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Néant.

VOTE : Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0
--

Adoptée à l'unanimité

Questions diverses

- *Eau : selon la loi NOTRe, obligation de rattachement à une Communauté de Communes qui confiera la compétence à un syndicat d'eau au 1^{er}/01/2026.*
- *Prévision d'une Journée Citoyenne pour le nettoyage de la zone du captage de l'eau.*
- *Toiture de l'Eglise : un nouveau devis a été présenté ainsi qu'une proposition de nouvelle couverture. Les subventions de la Région et du Département ont été accordées.*
- *Numérotation des rues : arrivage des fournitures, installation prochaine.*

La Secrétaire de séance,
Nathalie GOUZY

Le Maire,
Claude GOUZY